



Litige président du conseil syndical et femmes de menages

Par **faucon73**, le 11/08/2015 à 11:25

Bonjour,

Je suis propriétaire et membre du conseil syndical dans une résidence 3 bâtiment environ 80 appart.

Le président du conseil a été élu (personne ne peut me dire quand par qui).

il prend en charge avec le soutien absolu du syndicat et d'un autre membre du conseil la résidence à titre personnel.

Le litige concerne les femmes de ménages (qui ont toujours fait un bon travail et très gentilles)

Pour une raison personnelle le président a décidé de les virer et harceler.

Une réunion a été faite pour proposer 2 autres sociétés il manquait 2 personnes y compris moi.

Finalement le simple examen financier de la situation a tourné en choix de résiliation du contrat.

Est-ce légal ?

De plus le président a un comportement odieux avec les personnes âgées qui ont des dégâts des eaux et autres.

Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le 11/08/2015 à 13:49

Bonsoir,

[citation]Le président du conseil a été élu (personne ne peut me dire quand par qui). [/citation]
Franchement vous ne faites guère d'effort.
Le président du conseil syndical est désigné par les membres du conseil syndical.
Ceux-ci (comme vous selon vos propos) sont élus au cours d'une AG. de copropriétaires.
Le conseil syndical est dépourvu de personnalité juridique, et son président dépourvu de pouvoir exécutif.
Il n'est pas en mesure de gérer du personnel, d'embaucher ou de débaucher qui que ce soit, pas plus que de signer des conventions d'entreprise.
Le vôtre semble se prendre pour un petit chef, mais reste en réalité un sans grade qui enfume ceux qui le croient.

Par **faucon73**, le **12/08/2015** à **08:02**

Bonjour

Oui les membres ont été élus à l'assemblée.

Puis le monsieur en question a pris la présidence.

Lorsque moi et une autre personne du conseil avons demandé au syndic quand il avait été élu et par qui.

On nous a répondu par nous.

Et là oups on a pas voté.

Donc comme vous dites c'est un petit chef donc je peux l'envoyer promener avec l'aide des autres propriétaires.

Merci beaucoup